



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 27 juin 2023

Délibération n° 2023-33

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023

Date d'affichage électronique de la convocation : 23 juin 2023

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET – Marylène CELLIER – Bertrand GAULÉ - Franck BAULAN – Nathalie ROUGEMONT – Emmanuel VINCENT – Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD – Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Laurence PAGNON a donné pouvoir à Marylène CELLIER – Vincent BRUN à Caroline VITAL – Odile BELIER COLLONGE à Serge FERRANDEZ

Absents : Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT

FINANCES – Régie de recettes "services administratifs" – ajout d'un ouvrage et fixation d'un tarif de vente (livret sentiers de randonnée)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a passé commande d'une dizaine d'exemplaires du livre intitulé « Balades – découverte de l'Ouest Lyonnais – 48 itinéraires + rando-bus » ouvrage réalisé à l'initiative de l'association « Chante-Ruisseau ».

Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce livre dans le cadre de la régie de recettes, créée par délibération en date du 22 juin 2000 pour les services administratifs.
Il convient pour cela de fixer le tarif du prix d'achat réservé au public.

Le prix d'achat pour la commune est de 12 € par exemplaire

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 14 – suffrages exprimés : 17 - Abstention : 0 Pour : 17 – Contre : 0

- **Adopte** le tarif de 12 € pour la vente au public,
- **Approuve** l'adjonction de ce livre dans la régie de recettes « Services Administratifs ».

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*